MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



EDITION
ARBO. VITI.

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

RÉGION RHÔNE-ALPES



DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

125 F
ABONNEMENT ANNUEL : [redacted]
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

165 rue Garibaldi -Bât. B- B.P. 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

26 Janvier 1988 — N° de série continue 347 — Bulletin n° 1

Traitement d'hiver des arbres fruitiers : application possible dès maintenant
Psylles du poirier : attendez un prochain avis pour intervenir avec les colorants nitrés
Cloque du pêcher : débutez la protection contre ce champignon

TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Mesures prophylactiques

Profitez de la taille pour éliminer les rameaux morts ou dépérissants ainsi que les fruits momifiés. Désinfectez les plaies de taille avec des produits tels que Kankertox 3, Santar, Quinolate 400, Bayleton pâte ou mastic fluide antichancre GT.

En vergers de pêchers, attention au développement de certaines affections telles que le cytospora ou la maladie du plomb.

Dans les vergers où le cytospora est présent, protégez les plaies de taille à l'aide d'un sécateur pulvérisant ou d'un pinceau avec une solution dosée à 22,2 g/l de carbendazime chlorydrate (SANDOMIL PP).

Dans les plantations où la maladie du plomb sévit, désinfectez les plaies soit avec un produit contenant un benzimidazole à la dose suivante (en g de ma/hl) : bénomyl 3 g, carbendazime 4 g, thiophanate méthyl 1 g, soit avec un produit à base de trichoderma (PHIOR P) à la dose de 8 g ma/hl.

Traitements chimiques

Dans tous les vergers où certains parasites, tels que cochenilles, psylles, pucerons, teignes des fleurs du cerisier on posé des problèmes durant la campagne 1987, il est indispensable d'appliquer un traitement d'hiver.
Si les colonies de cochenilles sont importantes, effectuez le traitement à la lance.

Produits utilisables :
Colorants nitrés (DNOC) : en plus de leur action insecticide (oeuf et forme mobile) ils permettent de détruire les mousses et lichens. Dose d'utilisation : 600 g de ma/hl.
Huiles jaunes : ce sont des colorants nitrés (DNOC) associés à des huiles minérales (huile d'anthracène ou huile de pétrole). Pour les cochenilles, préférez les huiles jaunes à base de pétrole. Dose d'utilisation : 2 à 3 l de produit commercial/hl.

En vergers de pêchers, le DNOC peut être phytotoxique, aussi évitez l'emploi de ce produit sur les variétés sensibles (nectarines notamment), sur bois mal aoûté, sur des bourgeons déjà gonflés, et sur les jeunes plantations.

Les traitements d'hiver sont à effectuer durant le repos complet de la végétation.
Pour l'application, attendez une période de temps doux et calme (sans gelée, ni vent).
Enfin, pour obtenir une meilleure efficacité, le volume de bouillie à l'hectare doit être au moins égal à 1500 litres.

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

Psylles du poirier

Les conditions climatiques actuelles ne sont pas trop favorables à l'activité des femelles, aussi il est encore trop tôt pour intervenir.

Cloque du pêcher

Jusqu'à présent, les conditions climatiques ont permis une évolution des bourgeons à bois, aussi effectuez dès que possible un traitement fongicide afin d'éviter les premières contaminations.
Pour cette première application, le cuivre (à la dose de 500 g de cuivre métal/hl) peut être utilisé. Attention au risque de phytotoxicité dû au cuivre, sur les plaies de taille fraîches et sur les bois mal aoûtés.

V I G N E

ESCA et EUTYPIOSE : 2 graves maladies du bois en extension dans de nombreuses régions.

ESCA

Cette maladie a connu un fort développement en 1987 notamment dans le Beaujolais, les Côtes du Rhône et la Savoie. Elle se caractérise par un rougissement des feuilles (ou un jaunissement pour les cépages blancs) suivi d'un dessèchement des feuilles et des grappes jusqu'à la mort du cep.

On peut avoir deux types d'évolution :
- soit une forme lente évoluant sur plusieurs années
- soit une forme foudroyante (apoplexie) entraînant la mort des ceps en quelques semaines en été.

En cette saison on peut reconnaître les ceps morts de l'esca en faisant une coupe de la souche. Au centre de la coupe on trouve une zone claire de bois décomposé friable ayant l'aspect d'amadou.

Moyen de lutte :

Il existe un traitement chimique préventif très efficace : il faut pulvériser une bouillie contenant 1250 g/hl d'arsénite de sodium. Ce produit est très dangereux, il doit être appliqué au moins 2 semaines après la taille et au moins 2 semaines avant le gonflement des bourgeons.
Pour être efficace le traitement doit être réalisé au moins 2 années de suite.

EUTYPIOSE

Cette maladie se caractérise par une végétation buissonnante et rabougrie. La mort de la souche intervient au bout de quelques années. Une coupe d'un cep mort de l'Eutypiose montre des zones de bois marron très dures. La lutte contre cette maladie est difficile, on conseille un ensemble de mesures prophylactiques préventives :

- au moment de la taille :
  - . rendre l'opération la moins mutilante possible
  - . tailler les parcelles sensibles le plus tard possible par temps sec, sans vent (éviter les périodes pluvieuses)
  - . protéger les plaies immédiatement avec une bouillie à base de bénomyl ou carbendazime à la dose de 12,5 g de matière active/litre. Cette protection est préventive et ne permet donc pas de guérir un cep malade
- après la taille :
  - . éliminer par brûlage les ceps morts et bois de taille. Le broyage laisse sur place les ceps où se trouvent les "sources de spores contaminatrices".
- en cours de végétation :
  - . éviter toute technique favorisant la vigueur notamment sur jeunes vignes
  - . repérer les ceps atteints pour les éliminer.

Nous joignons au Bulletin une feuille de réabonnement pour l'année 1988. Veuillez la remplir et nous la retourner dès maintenant pour éviter d'interrompre votre abonnement. Nous vous remercions de votre fidélité à nos Avertissements Agricoles.
Remarque : les personnes abonnées par les Coopératives ou des Sociétés, ainsi que nos observateurs, correspondants ne doivent pas tenir compte de cet avis.